



## Renseignements et informations – rentrée 2022

### Horaires et modalités d'accueil et de sortie

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :      Matin : 8h20-11h30    //    Après-midi : 13h20- 16h30**

- A l'école élémentaire les parents n'accompagnent pas leurs enfants dans l'enceinte de l'école (sauf en cas de retard).
- L'accueil des enfants se fait dans la cour à partir de 8h20 le matin et de 13h20 l'après-midi.
- Départ des Bus mairie vers 16h35 pour Montreau, Estouches, Courcelles.

### Relations parents-enseignants

- Fiche de renseignements : Elle doit être complétée avec **soin** et tous les changements au cours de l'année doivent être signalés rapidement. Merci **d'indiquer votre adresse mail** sur cette fiche si vous en avez une. Les événements de l'année passée nous ont montré que cela pouvait être très utile.
- Un cahier de liaison fait le lien entre l'école et vous. Les informations y sont collées et **il est obligatoire de les signer** en retour afin de signifier à l'enseignant que vous en avez bien pris connaissance. Vous pouvez y inscrire également les demandes de rendez-vous et toutes informations utiles à l'enseignant.
- Chaque enseignant présentera le fonctionnement de la classe et les différents projets pédagogiques aux parents de ses élèves lors d'une réunion en début d'année scolaire.

### Absences

- Chaque absence doit être signalée le matin même par un appel téléphonique (laisser un message en précisant bien le nom de famille et la classe de l'enfant), puis justifiée par un mot écrit dans le cahier de liaison.
- Le certificat médical n'est obligatoire que dans le cas d'une maladie contagieuse ou d'une dispense de sport.
- Pour les absences en cours de journée (rendez-vous médicaux spécialisés), les parents doivent faire une demande par écrit au directeur en précisant les motifs. Lorsqu'ils viendront chercher leur enfant à l'école, le directeur ou l'enseignant leur fera signer une décharge. En aucun cas, l'enfant sera autorisé à quitter seul l'école pendant les cours.
- Pour **les absences régulières** (orthophoniste, kinésithérapeute ...) un **certificat doit être fourni à la directrice** pour obtenir l'autorisation d'absence régulière sur les heures scolaires.
- Si votre enfant est malade au cours de la journée, le directeur ou l'enseignant prévient la famille ou toute autre personne inscrite sur la fiche de renseignements, pour qu'on vienne le chercher.

### Assurance

- Elle est obligatoire pour les sorties soumises à l'autorisation des parents et dépassant les horaires scolaires.
- Vous devez être vigilants et vérifier que votre contrat d'assurance garantisse le risque de dommage causé par votre enfant sur un tiers, ainsi que le risque de dommage subi par lui (individuelle accident et responsabilité civile).
- L'attestation doit être fournie à l'école le plus rapidement possible.

### Santé

- En cas d'accident sérieux sur le temps scolaire, le SAMU prend en charge votre enfant et vous êtes informés de sa décision par la directrice ou par l'enseignant(e) de la classe de votre enfant.
- Si votre enfant doit suivre un traitement médical **pour une maladie chronique ou de longue durée** (asthme, allergies...), un PAI (Projet d'accueil individualisé) doit être rédigé rapidement en collaboration avec votre médecin traitant et les services de santé scolaire.

### Règlement intérieur

- Il est voté au cours du 1<sup>er</sup> conseil d'école qui aura lieu fin octobre ou début novembre 2022. En attendant, celui de l'année passée est toujours en vigueur.

L'équipe enseignante reste à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires et vous remercie par avance de votre collaboration au bon fonctionnement de l'école.

## Informations complémentaires

## Equipe Enseignante :

CP A : Mme Leblanc	CE2 – CM1 : M. Potet
CP B : Mme Fontaine	CM1 : Mme El Amrani
CE1 : Mmes Ngounou et Lavigne	CM2 A : Mmes Poulain et Ngounou
CE1 - CE2 : Mme Thieuleux	CM2 B : Mme Fournier
CP - CE2 : Mme Drouot	ULIS école : Mme Guitton

**Directrice de l'école :** Mme Lavigne

**Tél :** 01.64.95.02.23

**Mail :** 0911425E@ac-versailles.fr

**Blog :** <http://blog.ac-versailles.fr/ecolejjdelabordemereville/index.php/>

## Horaires de l'école :

Horaires	Matin	Après-midi
lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h20 – 11h30	13h20 – 16h30

**Vous trouverez à cette adresse un lien vers un guide sur la sécurité dans les écoles pour les parents d'élèves :**

<https://www.education.gouv.fr/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere-de-l-education-9950>

**Enfance en danger : tél au 119 (service gratuit) – [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)**

**Harcèlement : tél au 3020 (service gratuit) - <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/>**

**Inspection de l'Education Nationale - circonscription d'Etampes**

**IEN : Mme Catherine DERHORE**

**Tél du secrétariat – Mme Martin-Lopez : 01.30.83.50.28**

**Adresse : 17, promenade des près 91150 Etampes**

**Cantine – Car mairie :**

**Inscription et dossiers à retirer en Mairie : 01.64.95.00.20 (standard)**

**Responsable cantine : M. JEAN BAPTISTE William - 01.64.95.00.84**

Toutes les modifications inhabituelles doivent être signalées par téléphone à **M. JEAN BAPTISTE** et aussi à l'enseignant par un mot dans le cahier de liaison.

**Centre de Loisirs (guichet unique) :**

**Tél : 01.64.59.27.27**

**Mail : [portail.famille@caese.fr](mailto:portail.famille@caese.fr)**